



Allocations familiales

Par Standard

Bonjour ayant beaucoup d'ennuis avec mon ex-épouse je ne reçois que les allocations familiales depuis un an et demi à partir de combien de temps ai-je le droit de réclamer les allocations apparemment on recouvrait retourner en 2015-2016 est-ce vrai ou pas merci

Par ESP

Bonjour,
""on recouvrait retourner""

Pouvez vous être plus précis ?

Vous bénéficiez d'un délai de 2 ans à partir du jour où les conditions d'ouverture du droit ont été réunies.